

RÉVISION STATUTAIRE DE L'INDICE QUÉBEC FAIBLE VOLATILITÉ

21 Avril 2017

Conformément à la politique de suivi et de maintien de l'indice, nous avons procédé le 21 Avril 2017 à la révision des pondérations des titres admissibles à l'inclusion dans l'Indice – Québec Faible Volatilité 15. À cette occasion, le nombre d'actions en circulation et le nombre d'actions libres ont été révisés.

Dans le tableau qui suit, vous trouverez la liste des entreprises qui font leur entrée et celles qui sortent de cet indice. Les changements apportés aux pondérations s'appliqueront à partir du 15 Mai 2017.

INDICE – QUÉBEC FAIBLE VOLATILITÉ 15

Entreprises qui font leur entrée	Entreprises qui sortent
Dollarama Inc.	Boralex Inc.
Industrielle Alliance, Assurances et services financiers Inc.	Molson Coors Brewing Company Inc.

N.B. : Vous pouvez télécharger à partir du site du CASIQ deux fichiers en format PDF dans lesquels vous aurez les nouvelles pondérations qui seront appliquées à compter du 15 Mai 2017.